

Avis sur la future Politique Agricole Commune)

Déclaration CGT au CESER plénière du 11 février 2011

(Jean-François Agrain)

Monsieur le Président du Conseil Régional
Monsieur le Président du CESER
Mesdames et Messieurs les conseillers
Mesdames et Messieurs

Cet avis sur les enjeux de la future politique agricole commune après 2013 et les défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées, n'a certes pas été un exercice facile, il aura toutefois permis aux conseillers les moins avisés sur la question de découvrir la complexité du monde agricole et aux professionnels les plus avertis de s'exprimer sur un sujet que chacun s'accorde à qualifier d'essentiel.

L'agriculture a pour mission première de récolter suffisamment pour nourrir la population et ce, en garantissant de par la qualité des produits la santé publique. De la même manière, il n'a échappé à personne que si les agriculteurs sont appelés à jouer un rôle essentiel dans la protection de l'environnement, il faut bien reconnaître que la marge de progression est encore importante.

Troisième secteur d'émission de gaz à effet de serre derrière le transport et l'industrie manufacturière, il y a là un grand retard à rattraper. La profession affirme que le défi est relevable. Le CESER, pour sa part dans cet avis, préconise, entre autres, le développement de projets agricoles territoriaux de polyculture élevage, ainsi que le développement de systèmes agricoles plus autonomes et plus économes. Tout cela est bien, et la CGT le partage. Malheureusement, l'agriculture intensive, basée sur d'incessants gains de productivité obtenus par le recours massif à la mécanisation et aux intrants industriels, reste encore trop souvent la norme pour cause de rentabilité.

Et c'est là que certainement nous touchons au cœur du problème.

L'OMC, au nom d'une vision très libérale du monde, impose aux agriculteurs de la planète d'être avant tout rentables. A ce titre, les produits de la terre avant même d'avoir la vertu de nourrir directement ou

indirectement l'espèce humaine, doivent contribuer à l'enrichissement d'une minorité aux dépens d'une majorité. A ce titre, les productions agricoles, comme toute autre marchandise, sont soumises aux dites lois du marché et alimentent la spéculation.

Les conséquences pour de nombreuses populations sont catastrophiques. Qui aurait pu croire que le début du XXI^e siècle connaîtrait des émeutes de la faim. Les spéculateurs justifient toujours la volatilité des prix. Quand ce ne sont pas les incendies en Russie, c'est la sécheresse. Un tel déballage d'explications simplistes laisse à beaucoup le sentiment d'être pris pour des « huîtres ».

Les agriculteurs du moins ceux qui en méritent le nom ne sont pas responsables de ce qui se fait, c'est le fruit des appétits financiers favorisés par une mondialisation débridée qui, loin de mettre à contribution toutes les ressources de la planète, jettent les agriculteurs de tous les continents dans une concurrence dangereuse dont beaucoup font les frais.

Les orientations possibles de la PAC 2013 sont exposées dans la vie sous la forme de 3 scénarios : un de référence, un second qualifié de conservateur, un troisième dit libéral. Ce troisième scénario est considéré comme improbable, parce qu'il réduit les budgets de 55% en euros constants et qu'il envisage la suppression des barrières douanières suite à des accords OMC plus radicaux.

Souhaitons aux agriculteurs Français que ce scénario reste dans les cartons mais reconnaissons que malheureusement dans les milieux gouvernementaux et financiers autant en Europe que dans le monde, il ne manquera pas de supporters. La recherche d'économies sur les budgets nationaux pour les uns, conjuguée à l'appétit spéculatif des autres, laisse envisager le pire.

Pour revenir à une vue plus régionale, il est incontestable que l'agriculture a une place de première importance dans le paysage socio-économique de Midi-Pyrénées.

En matière d'emplois, les secteurs (agriculture, agroalimentaire et activités associées) occupent 100 000 personnes. Notre région est au premier rang national quant à la production de lait de brebis de Soja et de Sorgho pour ne citer que les plus importants.

Pour autant, la population agricole vieillit et le nombre d'exploitations ne cesse de diminuer, alors qu'il existe un réel potentiel de jeunes demandeurs d'emploi porteurs de projet d'installation de toute sorte y compris dans le bio.

Ces jeunes, issus en grande partie du milieu urbain, sont pour la plupart « hors cadre familial ». A ce titre, ils n'ont généralement pas l'appui du foncier familial pour s'installer, ils ont donc beaucoup de difficultés à obtenir l'aide des banques, il est vrai que celles-ci préfèrent jouer avec les fonds spéculatifs bien plus rémunérateurs que d'accorder des prêts aux entrepreneurs.

Aussi, des aides financières substantielles pour ces jeunes agriculteurs, permettraient de nombreuses créations d'emplois. De plus, une intervention forte du Conseil Régional dans les instances et dispositifs d'attribution du foncier faciliterait l'installation des jeunes agriculteurs y compris en préemptant quand cela est nécessaire les terrains des cédants. Pour rester dans le sujet de l'emploi, un mot sur le salariat agricole ; la profession à priori pâtirait d'une mauvaise image de marque c'est sans doute vrai mais reconnaissons que le manque de perspectives de parcours professionnels lié probablement à ce que 87% des salariés soient embauchés en CDD sur des bases de rémunération plutôt faibles, n'aide en rien pour susciter des vocations. Et ce ne sont pas les cris d'effroi poussés par certains chefs d'exploitations qui considèrent que les salaires attribués aux travailleurs agricoles en France sont trop élevés en comparaison avec d'autres pays européens qui vont arranger la situation. Sur ce point là, patrons de la terre, de l'industrie ou des services, même combat.

Pour finir sur une note plus consensuelle, la CGT partage la crainte d'une majorité de conseillers concernant la disparition des terres agricoles aux profits d'une urbanisation mal contrôlée. Il s'agit là d'une véritable gabegie qui nécessiterait rapidement l'intervention du législateur.

En conclusion, pour la CGT, cette auto saisine n'est pas dénuée d'intérêt mais à vouloir rechercher absolument le consensus, elle occulte quelques questions d'importance comme la redistribution des aides de la PAC entre agriculteurs riches et pauvres. Sur ce sujet, la Commission Européenne en 2003 souhaitait plafonner l'aide à 300 000 euros par exploitation. La pression des syndicats agricoles majoritaires a mis en échec cette proposition, c'est ainsi que le Prince Charles perçoit 800 000 euros par an d'aides, Albert de Monaco 600 000 euros, l'un et l'autre ne

ressemblent pas vraiment à l'image que l'on se fait habituellement des agriculteurs. Pour la CGT, tous les agriculteurs, quelque soit le territoire sur lequel ils vivent, et quelque soit la taille de leur exploitation doivent vivre décemment de leur travail. La PAC pourrait être un élément régulateur dans ce sens. Mais du fait même de son protocole d'attribution, elle ne joue pas pleinement ce rôle.

Nous aurions pu aussi préconiser l'intervention de l'Etat dans la régulation des prix, ce qui éviterait que la grande distribution n'impose les siens à l'industrie agroalimentaire et donc aux producteurs.

Cette auto saisine reste bien timide sur ces questions. De fait, même si ô combien nous partageons comme cela est inscrit dans le texte que l'agriculture ne doit pas devenir l'arme des puissants pour affamer les peuples, la CGT s'abstiendra lors du vote.